



Communiqué de presse

27 mars 2018

Instruction dès 3 ans : une avancée à consolider

Laurence
Guillermou

chargée de
communication

T : 01 43 57 16 16

M : 06 82 81 40 82

108/110, avenue
Ledru-Rollin

75544 Paris Cedex 11

Ce matin, lors de l'ouverture des Assises de la maternelle, le Président de la République a annoncé l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans.

La FCPE porte dans son projet éducatif, depuis de nombreuses années, la scolarisation obligatoire à 3 ans.

Pour les parents d'élèves, l'école maternelle est un instrument de lutte contre les inégalités. Lui garantir les moyens d'accueillir toute une classe d'âge permettra de garantir à tous les enfants les mêmes chances de réussite. Mais pour que cette mesure atteigne son objectif, l'Etat et les collectivités territoriales devront se doter des moyens matériels et pédagogiques d'accueillir les 26 000 élèves qui ne sont pas encore scolarisés dans des écoles publiques, ce qui nécessitera près de 1 000 classes et donc enseignants supplémentaires.

Les parents plébiscitent également un abaissement des effectifs par classe afin que l'école maternelle puisse pleinement jouer son rôle, une meilleure formation des enseignants, la garantie d'une école qui prenne en compte la spécificité et les rythmes des plus petits face aux apprentissages et des équipements adaptés. La FCPE espère que ces attentes seront entendues au terme de ces Assises.